



Bulletin HYDRO Têt



Campagne du 12/08/2025

Le Syndicat de la Têt effectue depuis 3 ans maintenant un suivi annuel (et plus seulement à l'été) des cours d'eau de la Têt et de ses affluents en raison de la sécheresse intense qui perdure. Ces connaissances sont les bases nécessaires pour mieux comprendre le fonctionnement de nos rivières et se partager équitablement la ressource en eau.

Le SMTBV appelle l'ensemble des acteurs du territoire à respecter les restrictions toujours d'actualité. Ainsi que les tours d'eau intra-canaux mis en place.



Point météo :

Les précipitations du mois de juillet sont proches de la normale sur le Roussillon et les Pyrénées mais déficitaires de 20-30% sur les Albères, le Capcir, le Conflent et le Fenouillèdes. Juillet 2025 a été le 8^{ème} mois le plus arrosé depuis 1947. Malgré tout, les températures sont 1°C au dessus des moyennes.

Le mois d'août suit la tendance de juillet avec un épisode canicule ayant débuté le 09 qui perdure jusqu'au week end du 15 août.

Prévision: Le mois d'août devrait être dans l'ensemble chaud et sec avec une baisse des températures prévue dans le courant de la semaine prochaine accompagné d'un temps instable sur le haut Conflent.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Syndicat mixte
de la Têt bassin versant

3 rue Edmond Bartissol
66000 PERPIGNAN
T. 04 68 35 05 06

www.bassintet.fr



MESURES REGLEMENTAIRES

Dernier comité barrage: 1 août 2025 (prochain prévu le 01/08)
Dernier comité ressource: 5 août 2025 (prochain prévu le 26/08)



Arrêté préfectoral : n°218-0001 du 06 août 2025.

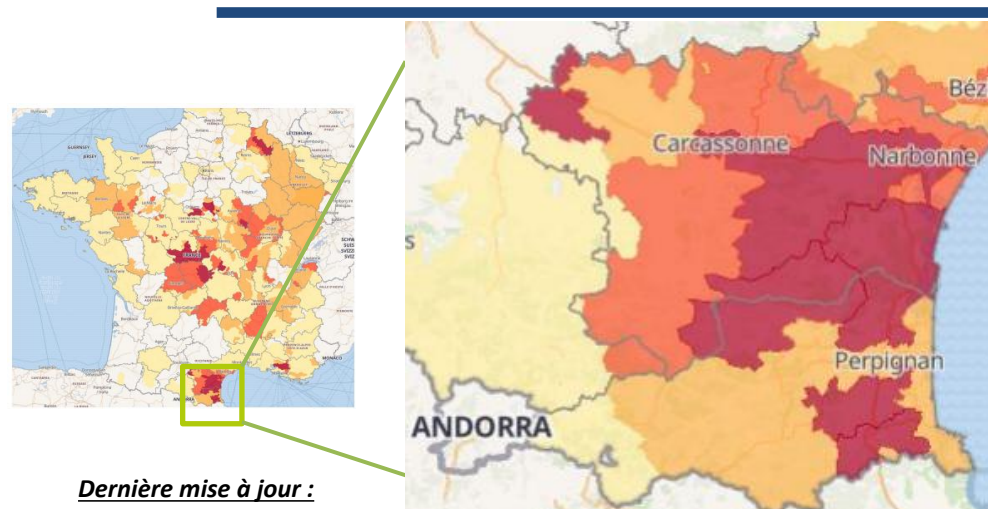
L'eau de surface de la Vallée de la Têt reste en **alerte**

Ressources souterraines (quaternaire et pliocène) : l'unité de gestion Aspres-Réart reste en **crise** et l'unité vallée de la Têt en **alerte**

Afin de préserver la ressource en eau pour assurer les besoins des secteurs utilisateurs dans les mois à venir, le Préfet des Pyrénées-Orientales a décidé de prendre un nouvel arrêté adaptant les restrictions d'usage déjà applicables aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités publiques.

Retrouver toutes les infos concernant les mesures sur le site de la préfecture des Pyrénées Orientales/ Préservation de la ressource, ainsi qu'une foire aux questions sur l'application des restrictions (DDTM, 2025).

CARTE DE FRANCE : Restriction en eau en période de sécheresse



Dernière mise à jour :
le 11/08/2025

PAS DE RESTRICTIONS VIGILANCE ALERTE ALERTE RENFORCÉE CRISE

Le ministère de la Transition écologique et solidaire propose une carte accessible sur la plateforme VigiEau qui s'appuie sur la base de données Propluvia. propluvia.developpement-durable.gouv.fr. Retrouver toutes les infos sur le site <https://vigieau.gouv.fr/>

Retrouver en dernière page de ce bulletin la déclinaison de ces restrictions.

RÉSULTATS DES MESURES DE DEBIT BASSIN VERSANT TET

Jaugeage SMTBV :

*Jaugeage ponctuel effectué
au moins une fois par mois.
(le débit moyen est celui de
l'étude volume prélevable)*

Jaugeage PNRPC :

*Jaugeage ponctuel effectué
deux fois par mois.*

Jaugeage SPC:

*Données de débit
enregistrées en continu. (le
débit moyen est celui
d'HydroPortail)*

*Consultez le bulletin des
nappes [en cliquant ici](#).*

*Consultez le bulletin DDTM
[en cliquant ici](#).*

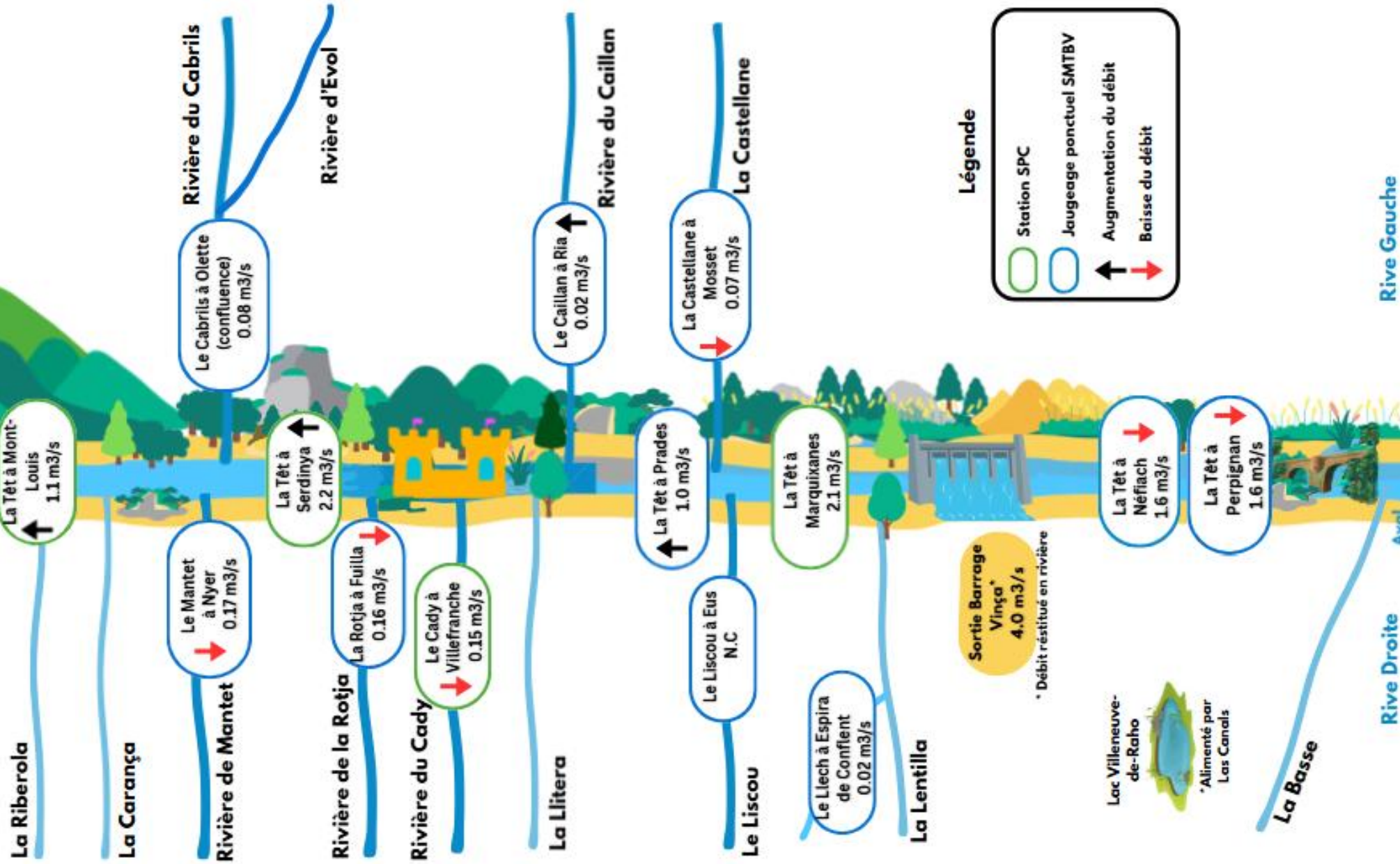
*Retrouver toutes les infos
concernant les données des
stations SPC-DREAL avec le
site HydroPortail.*

*Ce site est une plateforme
développée par les services
de l'Etat pour fournir un
accès facile et centralisé à
des données hydrologiques et
météorologiques.*

<https://hydro.eaufrance.fr/>

STATIONS TET en m ³ /s	05/08/25	12/08/25	Débit moyen d'août
Mont Louis - SPC	0,7	1.1	1.2
Serdinya – SPC	1.9	2.2	3.5
Pont de Prades – SMTBV	0.9	1.0	6.1
Marquixanes – SPC	2.1	2.1	4.1
Barrage de Vinça – CD66 (hors canal Corbère)	4.0	4.0	X
Néfiach – SMTBV	1.7	1.6	8.4
Perpignan Pont RD900 – SMTBV	1.8	1.6	6.0
STATIONS AFFLUENTS en m ³ /s	05/08/25	12/08/25	Débit moyen d'août
Mantet – SMTBV	0.21	0.17	X
Confluence Cabrils Evol – SMTBV	0.08	0.08	0.75
Rotja Mas Py – SMTBV	0.24	0.16	0.73
Cady – SPC	0.18	0.15	0.31
Caillan – SMTBV	0.01	0.02	0.29
Castellane amont des prélèvements – SMTBV – PNRPC	0.08	0.07	X
Castellane aval des prélèvements – SPC	0.03	0.03	0.12
Llech – SMTBV	0.02	0.02	X

RÉSULTATS DES MESURES DE DEBIT
BASSIN VERSANT TET



L E 1 2 / 0 8 / 2 0 2 5

L E 1 3 / 0 8 / 2 0 2 5

LE POINT SUR ...

...LES COURS D'EAU



Le SMTBV effectue des campagnes de jaugeages toute l'année. Concernant l'année 2025, ces dernières ont lieu à une fréquence mensuelle en dehors de l'étiage et une fréquence bimensuelle durant l'étiage. Sur ses sites de jaugeage, le syndicat n'observe pour le moment pas de développement d'algues, mais d'autres secteurs peuvent être impactés.

L'étiage estival se poursuit avec des débits plus élevés que l'année dernière tout en restant en dessous des débits moyens, et fait suite à 3 ans de sécheresse ayant impacté les milieux et les hydrosystèmes (sources, nappes, ripisylves, zones humides).

Les affluents rive gauche:

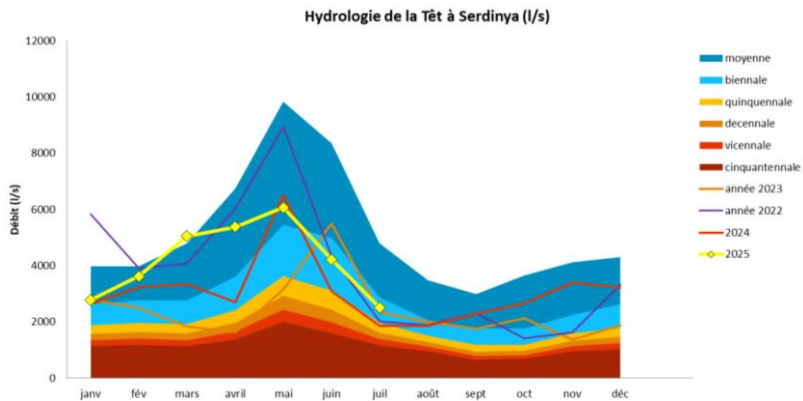
- On observe à la confluence du Cabrils - Evol ainsi que pour le Caillan un maintien du débit par rapport à la semaine dernière. Néanmoins le cours d'eau du Caillan ne coule que sur 50% de la largeur du lit pouvant laisser craindre un assec avec les fortes chaleurs qui perdurent.
- La vallée de la Castellane demeure en situation de forte tension (décennale sèche dépassée) avec une raréfaction de la ressource en amont des prélèvements (70L/s) et une forte baisse en fin de vallée à Catllar par rapport à la mi-juillet (30L/s) entraînant de fortes tensions sur les usages et les milieux. Un protocole de gestion est en cours d'expérimentation afin de soulager la pression sur les milieux et d'accompagner les usages.

Les affluents rive droite:

- Les débits connaissent des diminutions allant de 20% sur le Mantet et le Cady à 35% sur la Rotja par rapport à la semaine antérieure. Le débit sur le Llech se maintient à une valeur très faible de 20 L/s pouvant laisser penser que certains secteurs connaissent des diminutions de la largeur du cours d'eau voire des ruptures d'écoulement.

L'axe Têt:

- Les débits se maintiennent sur l'axe Têt grâce au soutien des Bouillouses. A Serdinya, le débit est conforté par les lâchers et permet de se maintenir au dessus du seuil de gestion de 1,6m3/s tandis qu'à Marquixanes ce soutien permet de palier la baisse d'apports des affluents. L'évaporation journalière provoque des variations fortes entre les débits diurnes et nocturnes, fortement visibles à partir de Marquixanes et sur la plaine jusqu'à Perpignan.



RAPPEL: Veuillez noter que les activités de baignade et de promenade sont strictement interdites dans les zones environnantes du barrage de Vinça. Il est essentiel de respecter cette interdiction pour des raisons de sécurité.

...LES BARRAGES

- Le barrage des Bouillouses** : La situation hydrologique devenant tendue sur l'axe Têt amont (atteinte du seuil de gestion au point de contrôle de Serdinya), les irrigants du Conflent (Fédération des canaux) en concertation avec le SMTBV et le CD66, ont demandé le démarrage des lâchers à compter du 01/08 (1 m³/s pour remettre le lit en eau puis passage à 0.5 m³/s). Suite à l'évolution des températures, le débit des lâchures des Bouillouses est passé 1 m³/s le 7/08. L'année dernière, le soutien des Bouillouses avait dû débuter dès le 17/07.
- Le barrage de Vinça** (13.8/24.5 Mm3) a commencé un déstockage précoce à la mi-juin (comme en 2024). Ce dernier est néanmoins plus rapide que l'année dernière avec un débit entrant très faible de 2.3 m³/s contre un débit sortant à 4 m³/s (hors canal de Corbère). Le soutien des Bouillouses devrait contribuer à faible mesure au débit entrant et à suivre la courbe basse de gestion.
- Les retenues de Villeneuve de la Raho** sont remplies à hauteur de 12,2 Mm3 (6.1 Mm3 en 2024) ce volume est suffisant pour assurer les besoins en aval de la retenue avec un débit sortant de 240L/s. Pas de présence de cyanobactéries pour le moment.

...L'EAU POTABLE-QUALITE DE L'EAU

- SIAEP Bouleternère – Ille sur Têt**: les deux secteurs sont sous surveillance renforcée suite à une baisse du niveau des forages (-2.5m pour Bouleternère et -3m pour Ille) depuis le 15 mai sans risque de rupture à court terme.
 - PMM**: La répartition des prélèvements dans le quaternaire et dans le pliocène reste stable (60%/40%)
- On observe une recrudescence des casses induites par la chaleur et une augmentation de la consommation sur certains secteurs.

...LES CANAUX AGRICOLES

Après des tensions existantes dans les vallées, les gestionnaires de l'axe Têt connaissent à leur tour des difficultés à prélever en rivière notamment les canaux de Marquixanes dans le Conflent et de Millas-Néfiach sur la plaine. Avec les restrictions en place, les canaux diminuent leurs prélèvements gravitaires d'au moins 25%.

Vu les conditions hydrologiques et météorologiques annoncées pour les prochains jours la Fédération des canaux du Conflent (FCC), a effectué une demande d'augmentation du débit sortant des Bouillouses à 1.5 m³/s. Cette augmentation sera effective le 14/08/2025.

Il est important de rappeler que les indicateurs sont encore bien en deçà des moyennes et que l'écart à rattraper tant en terme pluviométrique, que sécheresse des sols reste critique.

Une vigilance accrue et un respect des arrêtés préfectoraux est de mise pour garantir une eau en quantité suffisante et de bonne qualité pour tous.



Syndicat mixte
de la Têt bassin versant

3 rue Edmond Bartissol
66000 PERPIGNAN
T. 04 68 35 05 06

www.bassintet.fr



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Les mesures de restriction sécheresse pour :

les exploitants agricoles

les particuliers

les collectivités



CHANGEONS DEMAIN, AGISSONS MAINTENANT

Ce contexte nous invite à ne pas relâcher nos efforts et à poursuivre notre implication dans la communication et la sensibilisation auprès des citoyens. Dans le cadre de ses missions, le Syndicat de la Têt – Bassin Versant (SMTBV) a conçu 3 plaquettes à destination des collectivités, des agriculteurs et des particuliers. Ces outils pratiques et didactiques ont pour objectif de synthétiser et de faciliter la compréhension des mesures à appliquer dans le cadre des arrêtés préfectoraux. Vous pouvez les télécharger gratuitement à partir des liens suivants et également sur notre site internet :

- [Livret Alerte à destination des collectivités](#)
- [Livret Alerte à destination des exploitants agricoles](#)
- [Livret Alerte à destination des particuliers](#)

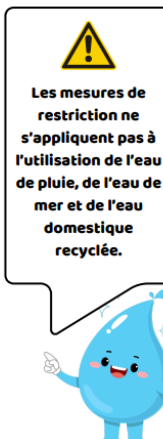
Le Syndicat Mixte de la Têt - Bassin versant (SMTBV) vous explique les restrictions :

ARROSAGE :		
Les potagers		Si arrosage via un canal : respecter les horaires des tours d'eau (consultez le président de l'ASA du canal).
Les pelouses et jardins		L'arrosage des massifs fleuris et des plantes en pots est également concerné par les mesures de restriction.
Les arbres et arbustes		Pour les arbres et arbustes plantés en pleine terre avec un paillage végétal.
Les golfs		Sauf greens et départs : de 20h à 2h avec une eau issue d'un processus de réutilisation.

NETTOYAGE - LAVAGE :		
Les façades, toitures et terrasses		Sauf les surfaces en travaux et/ou impératif sanitaire.
Les voitures à domicile		Optez pour des solutions alternatives en choisissant des produits adaptés sans utiliser la moindre goutte d'eau !
Les voitures en station		Pour les stations de lavages professionnelles équipées de matériel haute-pression ou d'un système de recyclage des eaux (minimum 70%).
Les bateaux		Sauf si travaux et réalisé par un professionnel.

REMPLISSAGE :	
Les piscines	
Appoint toléré : • si impératif sanitaire (moustiques) sous réserve d'une réduction des besoins en eau, • pour le bon fonctionnement des dispositifs d'alarme. Dans tous les cas : Pensez à bâcher votre piscine !	

DIVERS :	
Les prélèvements dans les cours d'eau	
Les fontaines en circuit ouvert	
Les douches de plage	
Création ou l'approfondissement d'un forage	



N'hésitez pas à les diffuser (réseau, association, lieux publics, écoles, bulletins municipaux, offices de tourisme,...).

Pour toute question d'autorisation ou de procédure, la préfecture reste l'autorité compétente.

- Site internet de la DDTM pour suivre l'actualité (arrêté préfectoral en vigueur) : [Cliquer ici](#)
- Courriel DDTM : ddtm-secheresse@pyrenees-orientales.gouv.fr

Le Syndicat ne saurait en aucun cas se substituer aux services de l'Etat. Les documents ici produits ne sont ni contractuels ni opposables mais destinés à faciliter l'information et compréhension des mesures promulguées, parce que chaque goutte compte !

L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT



La Région Occitanie
Pyrénées - Occitanie

PYRENEES
ORIENTALES

Syndicat mixte
de la Têt bassin versant

3 rue Edmond Bartissol
66000 PERPIGNAN
T. 04 68 35 05 06

www.bassintet.fr

Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional